OMNISPORTS

Sport et handicap : tous concernés

Le CDOS de Côte-d'Or (comité départemental olympique et sportif) est un moteur en la matière. En organisant des rencontres sur le thème "sport et handicap", il en mûrit une réflexion fructueuse.

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées définit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Le cadre est ainsi fixé. Il en découle le Code du Sport. Mais entre l'écrit et la pratique subsiste quelques écarts ou manquements. Et ce, même en 2017…

■ Les Black Chairs de Corentin Le Guen font partie intégrante du CS Nuits rugby. Voilà un exemple d'une belle interaction dans le monde du sport. Photo LBP

70 Selon une étude réalisée (en mars et avril 2015) par TNS Sofres, auprès de 1127 Français de 16 à 64 ans en situation de handicap, 70 % d'entre eux se disent intéressés par la pratique d'activités sportives.

Des difficultés structurelles

Après avoir déjà organisé une rencontre sur ce thème sport et handicap, le 14 décembre 2015, le CDOS de Côte-d'Or a récidivé, jeudi passé. Il en découle de fructueux échanges qui mettent en lumière une relation souvent très paradoxale. Bien que les effets du sport sur la santé soient reconnus comme bénéfiques (réduction de la situation de handicap, baisse de la médicalisation…), les conditions d'application ou sa mise en œuvre demeure difficile en raison notamment de la limitation des accès à la pratique, encore trop présente. L'inaccessibilité des infrastructures sportives est ainsi l'un des obstacles. Pour améliorer l'existant plusieurs pistes (outre les mesures d'ordre étatique) sont débattues. Il en ressort : sensibiliser et informer les dirigeants sportifs à l'accueil aux personnes en situation de handicap est une base indispensable.

> « Le CDOS souhaite se placer en tant qu'assembleur pour un travail mutualisé, en entamant une réflexion sur de nouveaux projets. »
>
> **Jacques Berthet, secrétaire général du CDOS de Côte-d'Or**

Cette dynamique doit passer impérativement par les clubs. Aujourd'hui, 13 fédérations sont délégataires et peuvent promouvoir et organiser des activités pour personnes en situation de handicap. Elles peuvent organiser des compétitions et délivrer des titres, procéder aux sélections, proposer un projet de performance fédéral, ainsi que proposer l'inscription sur les listes ministérielles de haut niveau.

De ce constat, Jacques Berthet, secrétaire général du CDOS mais aussi président de l'AJBD 21-25 insiste : « De l'accueil spécifique à l'intégration totale, aucune piste ne doit être négligée. Pour cela, travailler ensemble, apprendre à se connaître, se former, mutualiser les moyens et les compétences, le financement, ce sont sur ces éléments qu'il paraît nécessaire de mettre l'accent. Le CDOS souhaite se placer en tant qu'assembleur pour un travail mutualisé, en entamant une réflexion sur de nouveaux projets. Notre objectif est de les initier avec tous les acteurs du sport et du handicap. »

Le sillon est tracé, c'est à chacun désormais de s'y engouffrer.

Jérôme Roblot

Alain Gaudot, précurseur et passionné

Membre du CDOS de Côte-d'Or, Alain Gaudot, également manager général de la section JDA fauteuil est la personne idoine pour parler à la fois de handicap mais aussi et surtout de sport.

Ancien international, "j'ai été aussi champion du monde avec les Bleus, cinq fois vainqueur du championnat de France", le Monsieur a un CV long comme le bras. Son expérience est exemplaire afin de dresser un constat précis sur l'existant : « Le souci du handisport est que les choses avancent mais pas assez vite. On rentre trop dans le social. On n'est pas reconnu comme sportif en tant que tel », dit-il.

■ Alain Gaudot (dr.) est à l'origine de section handi à la JDA Dijon. C'était une première en 2000. Photo archives LBP

Pourtant, avec la JDA, il a été un précurseur. « Ça a été le premier club en Europe a intégré, en 2000, une section de handisport. L'expérience continue. Dans ce club, on y est même soutenu et reconnu. » Un constat qui tranche dans la société actuelle.

« D'une manière générale, les gens ne considèrent pas ça comme une vraie compétition. Pourtant, il y a le même engagement. On n'est pas des bêtes curieuses, on ne veut pas être dans des ghettos. On est comme tout le monde, j'ai d'ailleurs divorcé comme tout le monde ! » Un brin d'ironie, avant de conclure : « Pour moi, également investi au comité départemental de handisport Côte-d'Or, l'avenir du handi est le développement dans les sections valides. »

Motivé à atteindre ce but, Alain Gaudot milite en somme pour la victoire de l'humain.

J. R

ÉCHOS

■ **Le handiguide des sports**
Plus de 36 activités sont répertoriées. Des activités plus densément représentées (basket, tir à l'arc) aux activités pleine nature (voile, canoë-kayak), en passant par des activités de combat (judo, boxe) et d'autres à sensation (parapente).

■ **Subventions**
En 2016, 46 actions ont été financées par le CNDS (centre national pour le développement du sport), ce qui représente une enveloppe de 46 000 euros.